



Compte rendu du 16 décembre 2016

Administration : Mme Estèle Bertrand-Guerin (Chargée de mission GRH) ; Mme Marie-Pierre Poirier (Secrétaire générale Adjointe DRH), Mme Sophie Baladi (Responsable de la DPE), Mme Adeline Blat (Responsable du bureau DPE4)

Réunion d'information sur le reclassement des contractuels

Cette réunion est sans documents préalables.

En préambule, le SE-Unsa dénonce le retard et le manque d'informations délivrés aux collègues contractuels. Les enseignants sur le terrain ont été sommés de signer les avenants.

Le positionnement de l'académie de Poitiers sera issu des accords-cadres élaborés en fonction du groupe de travail ministériel qui va se tenir le 5 janvier 2017. Ce dialogue social national doit aboutir à la mise en place d'un groupe de travail académique pour élaborer les nouvelles mesures de gestion des contractuels. *Le SE-Unsa vous communiquera toutes les informations après ce groupe de travail dont la date n'est pas connue ce jour.*

Les avenants

Pour les avenants, il a été indiqué aux chefs d'établissement que c'était une bascule et non un reclassement. Ces avenants de « bascule technique » (730 hors les MA Garanti d'Emploi) étaient une obligation avant décembre afin de permettre le paiement des heures supplémentaires (contrainte budgétaire d'année civile). Un reclassement aura lieu ultérieurement. *Le SE-Unsa sera présent lors des négociations académiques et vigilant sur l'équité du reclassement (indice, échelon) entre les collègues.*

La pratique académique

Les collègues ayant au moins une licence et plus (discipline générale et technologique), ces collègues étaient classés en catégorie 2, maintenant ils sont reclassés en catégorie 1. Le niveau Bac+2 est basculé en catégorie 2.

Le reclassement

Le reclassement se fera en fonction du diplôme, de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté de service (un maxima sera déterminé). Ce reclassement ne se fera qu'après le groupe de travail sur la grille et sera rétroactif à la date du 1^{er} septembre 2016 sauf contre-indication ministérielle.

Le groupe de travail académique mettra en place une grille locale. *Le SE-Unsa sera présent pour son élaboration et défendra les contractuels dans leur droit. Cette élaboration d'une grille locale ne devra pas engendrer d'inégalités de traitement sur le territoire national : le SE-Unsa y restera attentif.*

Transfert prime points

Le transfert prime points indiciaires pour les titulaires sera bientôt effectif. La question a été posée de savoir si cela sera aussi le cas pour les contractuels. Cette question est en attente de réponse par le ministère. *Le SE-Unsa académique fera remonter cette interrogation auprès des militants nationaux qui siègent pour représenter les contractuels auprès du ministère.*

Formation, adaptation à l'emploi et tutorat

L'administration mène une réflexion avec les corps d'inspection. Ce travail porte sur le recrutement, l'accompagnement à l'entrée dans le métier adapté en fonction du profil de chaque contractuel. L'évaluation tout au long de la « carrière » ayant pour objectif principal la titularisation (aide à passer le concours).

Le tutorat pour le moment est surtout mis en place pour les prises de fonction dans des situations délicates.

Evaluation

Elle fera l'objet d'un point dans le futur groupe de travail. Il est important que les collègues contractuels soient rencontrés et évalués de manière formative. Cette évaluation devrait être déconnectée de l'avancement en fonction des décisions prises lors du groupe de travail ministériel. Une évaluation sera aussi proposée pour la signature d'un CDI. Les avis du chef d'établissement et du corps d'inspection seront demandés à cette échéance.

Le changement d'académie

Le SE-Unsa de l'académie de Poitiers s'interroge sur la prise en compte de l'ancienneté lors de la mobilité des contractuels entre les académies. Ce point sera remonté auprès des représentants du SE-Unsa qui siègent au ministère.

Isabelle Soullard

tél. pro : 06.01.08.50.36

Magali Jousseau Montel

tél. pro : 06.17.14.32.51

SYNDICAT des **enseignants de l'Unsa**

Responsables gestion des contractuels